



الاتفاقية الدولية
لوقاية النباتات

国际植物
保护公约

International Plant
Protection Convention
Convention internationale
pour la protection des végétaux

Международная конвенция по
карантину и защите растений

Convención Internacional
de Protección Fitosanitaria

Rome, 18 janvier 2021

**Quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires
16 mars, 18 mars et 1^{er} avril 2021
Réunion à distance**

Madame, Monsieur,

Le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (ci-après dénommé «le Bureau de la CMP») a décidé que, compte tenu des dispositions actuellement en vigueur pour endiguer la pandémie de covid-19, les débats de la quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires se tiendraient en ligne, afin de faciliter la participation des Parties contractantes.

Le 11 décembre 2020, M^{me} Beth Bechdol, Directrice générale adjointe de la FAO, a demandé aux Parties contractantes à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) d'approuver la proposition du Bureau de la CMP visant à ce que la session de la CMP se tienne en ligne. Pour que cette décision soit approuvée, il fallait une majorité qualifiée des deux tiers, soit 123 Parties contractantes. Les Parties contractantes à la CIPV pouvaient exprimer leur approbation via un vote qui s'est tenu sur le site web de la CIPV du 10 décembre 2020 au 15 janvier 2021.

J'ai le plaisir d'annoncer que la proposition, telle que formulée par la Directrice générale adjointe de la FAO, a été approuvée à la majorité des deux tiers des Parties contractantes à la CIPV. La quinzième session de la CMP se tiendra donc le 16 mars, le 18 mars et le 1^{er} avril 2021, conformément au calendrier publié sur le site web de la CIPV (<https://www.ippc.int/fr>). Nous souhaiterions vous remercier pour votre participation active à ce vote, qui s'est pourtant tenu en période de vacances.

Les règles suivantes sont à présent en vigueur:

- i. La quinzième session de la CMP se tiendra en ligne et les documents de la réunion sont mis à disposition sur le site web de la CIPV (www.ippc.int/fr).*
- ii. Les dispositions du Règlement intérieur de la CMP qui sous-entendent ou suggèrent la présence physique des participants aux sessions de la Commission sont suspendues.*
- iii. Le Bureau de la CMP est autorisé à vérifier que les pouvoirs accordés aux Parties contractantes sont conformes aux exigences de l'Organisation et à en faire rapport à la CMP en conséquence.*

Veillez également noter que le Directeur général de la FAO enverra des lettres d'invitation distinctes aux ministères respectifs des Parties contractantes.

Nous vous prions de confirmer votre participation à cette réunion en ligne, le 12 février au plus tard, en écrivant à l'adresse ippc@fao.org. Une fois que vous aurez confirmé votre participation, vous recevrez un lien Zoom personnel pour accéder à la réunion. Vous trouverez [à ce lien](#) les instructions concernant la participation aux réunions sur Zoom. Le lien que vous recevrez vous permettra également de participer à deux simulations de la réunion, qui se tiendront le 11 mars 2021, de 9 heures à 10 heures et de 18 heures à 19 heures (heure de Rome).

.../..

Sachez que pour participer à la réunion en ligne, vous devrez vous assurer du bon fonctionnement de tout l'équipement nécessaire (ordinateur, caméra et microphone) et disposer d'une connexion internet stable, que vous devrez tester avant le début de la session. De même, il est recommandé de désactiver votre microphone et votre caméra lors des débats et de les activer lorsque vous prenez la parole. En outre, prenez le temps de vous familiariser avec le logiciel ou l'application avant la réunion, afin de pouvoir tirer pleinement parti des nombreux outils proposés et de les utiliser à bon escient.

Veuillez également noter que les pouvoirs seront examinés par le Bureau de la CMP, qui fera rapport à la plénière de la CMP à ce sujet.

Je compte sur votre participation active à la toute première session en ligne de la CMP, afin de continuer à accomplir la mission de la CIPV, à savoir protéger les ressources végétales mondiales et faciliter le commerce sans risque.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Avetik Nersisyan
Fonctionnaire chargé des affaires courantes
Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)